Envoyé en préfecture le 17/07/2020

Reçu en préfecture le 17/07/2020

Affiché le



ID: 025-212505275-20200710-20200710\_5-DE

DEPARTEMENT DU DOUBS

## COMMUNE DE SAINT VIT 25410 SAINT-VIT

ARRONDISSEMENT
DE BESANCON

EXTRAIT

Du Registre de délibérations du Conseil Municipal

Séance du mois de juillet

**CANTON DE SAINT VIT** 

L'an deux mille vingt le dix-juillet à 20 h 00

Date de convocation :

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

3 juillet 2020

Pascal ROUTHIER, Maire

Date d'affichage:

17 juillet 2020

Secrétaires : Anne BIHR, adjoint assistée de Julien MOREL

Nombre de conseillers en exercice :

27

N°:5

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Dominique NICOLIN, Anne BIHR, Thierry COURTOIS, Viviane GAUDEL, Jean-Louis

MONTRICHARD, Pascal HERRMANN, Nathalie MULENET, Jean-Luc REMOND, Réjane SIZINE, Alain OLIEL, Laurence CORNIER, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-France BARRAUX, Stéphane PRETRE, Marie-Lise LAMIDEY, Arnaud VERDENET, Edith REBILLET, Laurent THIRIOT. Sorbio. CHARRIERE Sorge. DEMARTILE

THIRIOT, Sophie CHARRIERE, Serge DEMARTHE, Jeannine VIENNET, Carlos FONTINHA RODRIGUES

Objet de la délibération :

Indemnité de fonctions des élus :

:

**Procurations**: Annick JACQUEMET à Pascal ROUTHIER

Martine COMPANT à Anne BHIR

Valérie BORDY à Jean-Louis MONTRICHARD Arnaud BOVIGNY à Nathalie MULENET

<u>Résultat du vote</u>

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures, l'Assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 10 juin 2020. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de huit adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 10 juin 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux,



ID: 025-212505275-20200710-20200710\_5-DE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux en pourcentage de l'indice 1015, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Consécutivement à la nomination d'un nouveau conseiller délégué, il est proposé aux membres du conseil municipal de modifier le tableau d'indemnité des élus comme suit :

## Commune de Saint-Vit

Fonction	Elus	Délégation	Taux maxi	Taux retenu	Majora tion
Maire	Pascal ROUTHIER		55%	47,83%	15%
	Annick				
1er adjoint	JACQUEMET	Cadre de vie et fleurissement	22%	16,39%	15%
2ème	Thierry				
adjoint	COURTOIS	Finances	22%	16,39%	15%
3ème					
adjoint	Anne BIHR	Communication et administration générale	22%	16,39%	15%
4ème	Jean-Louis				
adjoint	MONTRICHARD	Sports	22%	16,39%	15%
5ème					
adjoint	Viviane GAUDEL	Manifestations, fêtes et cérémonies	22%	16,39%	15%
6ème	Pascal				
adjoint	HERRMANN	Culture, communication	22%	16,39%	15%
7ème	Martine				
adjoint	COMPANT	Affaires sociales et habitat	22%	16,39%	15%
8ème	Jean-Luc				
adjoint	REMOND	Voirie, réseaux, forêt, cimetière	22%	16,39%	15%
Conseiller	Jean-Pierre				
délégué	LAFORGE	Gestion locations de salles, fêtes et cérémonies		15,43%	l)
Conseiller					
délégué	Alain OLIEL	Bâtiments et commission de sécurité ERP		12,86%	
Conseiller	Nathalie				
délégué	MULENET	Relations aux associations		10,29%	
Conseiller	Mme Marie-	Maison des Services au Public, relations			
délégué	France Barraux	administrations-administrés-usagers		7,72%	
				225,25	
TOTAL			231%	%	

## Commune d'Antorpe

Fonction	Elu		Taux maxi	Taux retenu
	Dominique	Ecoles, enfance, petite enfance et		
Maire délégué	NICOLIN	jeunesse	31%	25,72%

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent la modification du tableau des indemnités des élus tel que présenté ci-dessus.

Pour: 27 Contre: 0 Abstention: 0

Pour extrait conforme,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

